



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : **rue Paepsem 125.1 à 1070 Anderlecht**
- Identité du demandeur : **S.R.L. My Organic Chocolate**, rue Paepsem 125/2 à 1070 Anderlecht et **S.P.R.L. Jumbb**, rue Papenkasteel 78 à 1180 Uccle
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 1B : PE 114/2023 - Régularisation.**

**Nature de l'activité principale :** Exploitation d'un atelier de production de chocolat

**Exploitation (rubriques) :** *Dépôts d'origine végétale (rubrique 122 A – 39,8 T), ateliers pour la préparation de produits à base de sucre, mélasse ou de cacao (rubrique 137 B – 80,24 kW) et atelier de torréfaction (rubrique 147 B - 52 kg)*

**Zone : P.R.A.S. :** zone d'industries urbaines

**Motifs principaux de l'enquête :** classe 1B : articles 40 et 41 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

### L'enquête se déroule :

A partir du **24/04/2024** et jusqu'au **23/05/2024** inclus.

**Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :**

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement;
- du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 15h ;
- le lundi entre 15h et 20h.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : [permisenvironnement@anderlecht.brussels](mailto:permisenvironnement@anderlecht.brussels) ;
  - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 23/05/2024.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :**

- Le jeudi 30 mai 2024 à 9 heures,
- à l'adresse : rue de Veeweyde, 100.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 15/04/2024.

Par ordonnance :  
La Secrétaire communale f.f.,

N. COPPENS<sub>1</sub>

Par délégation :  
L'Echevin de l'Urbanisme et  
de l'Environnement,

A. KESTEMONT<sub>1</sub>

<sup>1</sup> Reproduction de la signature.